Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 23/04/2026
ID : 003-210301578-20260410-202604100019-DE

COMMUNE DE Magnet

[redacted]

Séance du 10/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIBOULET Véronique.

Etaient présents :
M. BAPTISTE Ludovic, Mme CARTHELAX Laureen, Mme GIORGI MASSERET Marina, Mme GOBERT Sophie, M. GONDEAU Denis, M. LAPENDRY Geoffrey, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Mickaël, Mme NOWICKI Marie, Mme RIVOALAN Laurine, Mme ROUGIER Amélie, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :
Etaient absents : Mme Corinne GENESTE, pouvoir à M. Ludovic BAPTISTE ; M. David DA SILVA, pouvoir à Mme Sophie GOBERT

Était excusé : M. Fabrice POTHIER

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Laureen CARTHELAX

Numéro interne de l'acte : 2026_04_10_019
Objet : Nomination correspondant sécurité routière

Pour agir en faveur de la sécurité routière, les communes peuvent nommer, en leur sein, un élu correspondant sécurité routière.

Celui-ci sera le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière, ainsi qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Sur proposition de Madame le Maire, M. David DA SILVA est nommé correspondant sécurité routière.

VOTE : unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à MAGNET
Le Maire
Véronique TRIBOULET

MAIRIE DE MAGNET ALLIER